

Direction Technique Nationale
Secrétariat - Alexandra BRUERE
Tel : 01 41 17 44 42 Fax : 01 41 17 44 97
E mail : abruere@ffkarate.fr

Le Directeur Technique National

Aux

Aux Présidents des ligues et
des comités départementaux

Réf : DC/AB/

Montrouge, le 1^{er} décembre 2009

Objet : participation des compétiteurs étrangers à l'occasion des championnats de karaté.

Pour la saison 2009-2010, les règlements des compétitions et d'arbitrage ont apporté une modification aux règles régissant la participation des compétiteurs étrangers dans les épreuves des championnats par équipes.

En clair, aux pages :

- 33 – championnat de ligue combat junior par équipe
- 35 – championnat de ligue combat sénior par équipe
- 39 – championnat de France combat junior par équipe
- 41 – championnat de France combat sénior par équipe
- 53 – championnat de ligue kata junior par équipe
- 55 – championnat de France kata cadet/junior/sénior par équipe

il est indiqué « la participation des compétiteurs étrangers n'est pas autorisée ».

Or, depuis la parution et la diffusion de ces règlements, de nombreuses remarques m'ont été adressées et j'ai compris que cette modification avait sans doute été mal présentée et pouvait en conséquence être très mal interprétée.

En accord avec le Président de la fédération, je vous demande donc de ne plus appliquer, pour les épreuves des championnats régionaux par équipe, le texte cité ci-dessus tel qu'il apparaît aujourd'hui dans le règlement et de le remplacer par le texte qui était en vigueur jusqu'à la saison précédente et qui s'écrit ainsi :

La participation des compétiteurs étrangers est ainsi autorisée :

- Epreuve par équipe féminine combat et kata : 1 participant maximum
- Epreuve par équipe masculine Kata : 1 participant maximum
- Epreuve par équipe masculine combat junior : 1 participant maximum
- Epreuve par équipe masculine combat sénior: 2 participants maximum mais un seul compétiteur peut faire partie de l'équipe combattante.

Ce changement de règlement sera également appliqué à l'échelon national aux championnats de France.

Je mesure le désagrément que je vous occasionne en faisant modifier le règlement en cours de saison. Je pense cependant qu'il n'est pas trop tard et que vous saurez diffuser cette information le plus et le mieux possible auprès des clubs de votre zone géographique qui pourraient être concernés par de telles mesures.

Je vous remercie de votre soutien.

Le directeur technique national
Dominique Charré

